Alvaro Ruiz-Navajas | Pierre Schang

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT C

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 27 FÉVRIER 2026

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale : et - poursuivre un objectif d'investissement durable, visant à soutenir le développement d'une économie bas-carbone en Europe en combinant plusieurs approches ESG décrites ci-dessous et dans l'Annexe SFDR relative au Compartiment.

Actif net global	**889,36 M€**
VL part C	**309,46 €**

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*	
Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis	100%

* Depuis le 11 mai 2009

Caractéristiques	
Date de création de l'OPC	11/05/2009
Date de 1ère VL de la Part	11/05/2009
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 9
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

Valorisation	
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part C	FR0010748368
Ticker Bloomberg part C	LBPENVC FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats	
Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais	
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,83% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	3,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™ Sector Equity Ecology — ★★ Au 31-12-2025

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™ — Au 31-08-2025

NOTATION QUANTALYS™ Actions Sectorielles Environnement — Au 30-04-2025

PROFIL DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Performances arrêtées au 27 février 2026

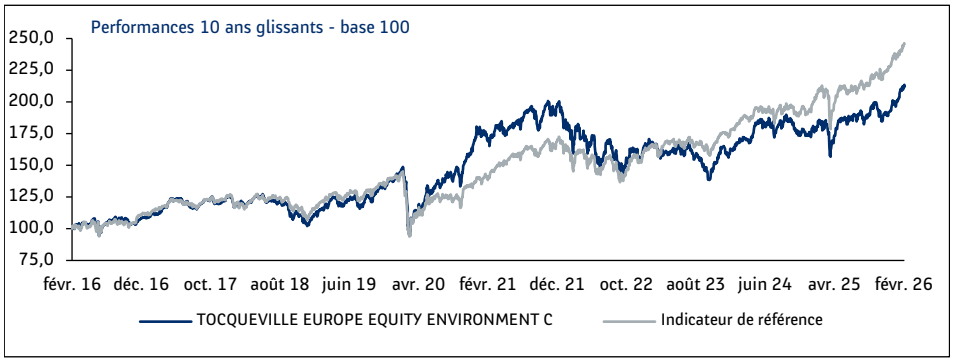

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	10,17%	5,81%	17,35%	29,24%	26,38%	113,49%
Indicateur de référence	7,20%	3,86%	16,77%	48,79%	77,61%	146,06%
Ecart de performance	2,97%	1,95%	0,58%	-19,55%	-51,23%	-32,57%

PERFORMANCES ANNUELLES		2025	2024	2023	2022	2021
OPC		11,29%	5,70%	6,88%	-22,30%	16,87%
Indicateur de référence		19,80%	8,79%	15,80%	-10,64%	24,91%
Ecart de performance		-8,51%	-3,09%	-8,92%	-11,66%	-8,04%

PERFORMANCES ANNUALISÉES				3 ans	5 ans	10 ans
OPC				8,93%	4,79%	7,88%
Indicateur de référence				14,16%	12,16%	9,42%
Ecart de performance				-5,23%	-7,37%	-1,54%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE		sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC		11,75%	15,63%	14,48%	16,96%	17,13%
Volatilité de l'indicateur de réf.		9,55%	14,19%	12,07%	13,77%	15,45%
Tracking error		6,85%	7,31%	7,08%	7,39%	6,91%
Ratio de Sharpe		2,55	0,98	0,40	0,17	0,42
Ratio d'information		-0,35	0,08	-0,74	-1,00	-0,22
Beta		-	0,97	1,05	1,11	1,01

Données calculées sur le pas de valorisation.

		Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans		-35,76%	19/02/2020	18/03/2020	207 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En février, une étude publiée par CAV Partners a conclu que l'Allemagne doit augmenter sa capacité de stockage d'énergie, passant d'environ 22 GWh actuellement à 500–600 GWh d'ici 2045, afin de maintenir la stabilité du réseau durant la mise en œuvre de la transition énergétique. Fait intéressant, la congestion du réseau n'est pas seulement le résultat de l'expansion rapide des énergies renouvelables, mais aussi celui de plusieurs années de retard dans le développement des infrastructures électriques. À mesure que l'électrification progresse - portée par la mobilité, l'électrification industrielle et la demande des centres de données - les réseaux devront s'adapter bien au-delà du seul cadre allemand. Cela implique que les investissements dans l'écosystème énergétique se poursuivront, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des consommateurs finaux, ouvrant la voie à des opportunités intéressantes. L'électrification constitue l'un des principaux piliers thématiques du fonds Tocqueville Europe Equity Environment.

Le portefeuille a surperformé son indicateur de référence en février, porté principalement par son positionnement dans l'Immobilier et la Technologie et la sous-pondération dans la Finance. Les principaux contributeurs positifs en relatif sur la période ont été Merlin Properties (+20%), Unibail-Rodamco-Westfield (+14%), Halma (+16%) et l'absence de Novo Nordisk (-35%). A l'inverse, les plus fortes contributions négatives en relatif sont venues d'Arcadis (-21%), Nexans (-8%), Siemens (-3%) et l'absence de Novartis (+15%).

En février, nous avons introduit Vonovia et réintroduit Orsted tout en réduisant Saint-Gobain, ERG et en sortant DSM-Firmenich, Arcadis et Kerry.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT C

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis

27 février 2026

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

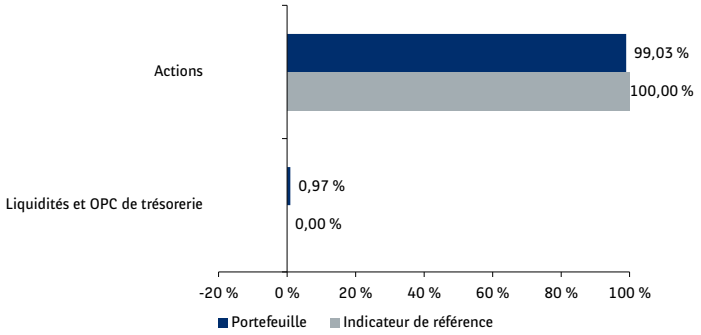

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	44
Exposition globale	99,03%
Risque spécifique (1 an)	7,30%
Risque systématique (1 an)	13,82%
Poids des 10 premiers titres	35,18%
Poids des 20 premiers titres	60,52%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	5,16%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,71%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	France	3,71%
PRYSMIAN SPA	Industrie	Italie	3,62%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,60%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	Espagne	3,27%
GETLINK SE	Industrie	France	3,23%
SPIE SA	Industrie	France	3,12%
ELIA GROUP SA/NV	Services aux Collectivités	Belgique	2,89%
NEXANS SA	Industrie	France	2,86%

PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,71%	0,09%	3,63%
PRYSMIAN SPA	3,62%	0,23%	3,39%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	3,27%	0,04%	3,23%
GETLINK SE	3,23%	0,04%	3,18%
SPIE SA	3,12%	0,07%	3,06%

PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
ROCHE HOLDING AG	-	2,15%	-2,15%
NOVARTIS AG	-	2,08%	-2,08%
HSBC HOLDINGS PLC	-	2,07%	-2,07%
NESTLE SA	-	1,81%	-1,81%
SHELL PLC	-	1,53%	-1,53%

RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *

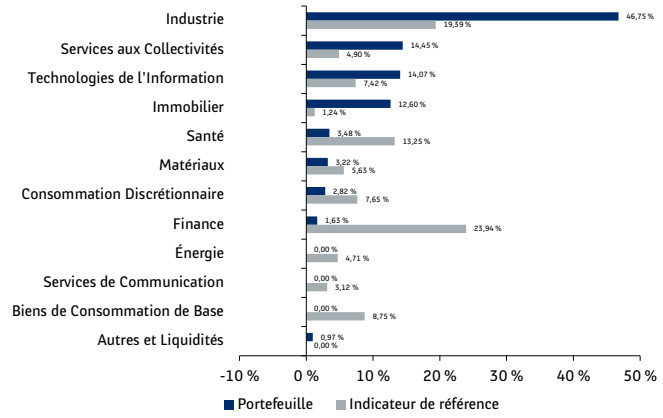

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *

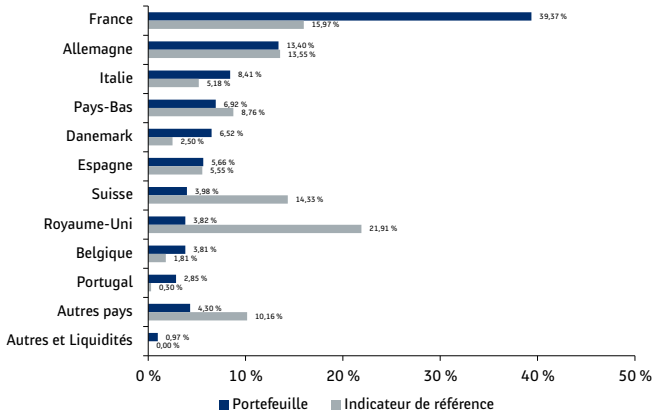

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *

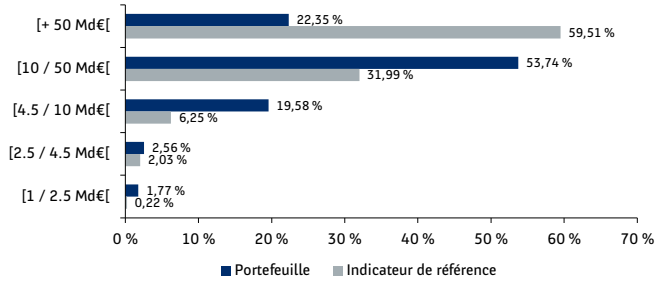

RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *

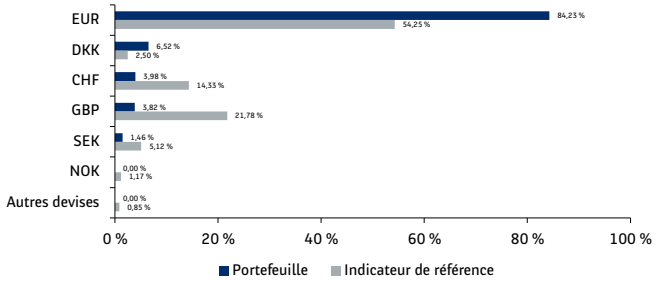

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT C

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité[1]
Taux de Sélectivité[2]	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille[3]	6,11
Score GREaT pivot[4]	5,64

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

[2] Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

[3] Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

[4] Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maitriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - **G**ouvernance Responsable	**7,23**	100,0%	**6,87**	100,0%	
R - Gestion Durable des **R**essources	**7,53**	100,0%	**6,33**	100,0%	Univers de comparaison
E - Transition **E**nergétique	**8,02**	100,0%	**6,91**	100,0%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,31**	100,0%	**6,41**	99,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT

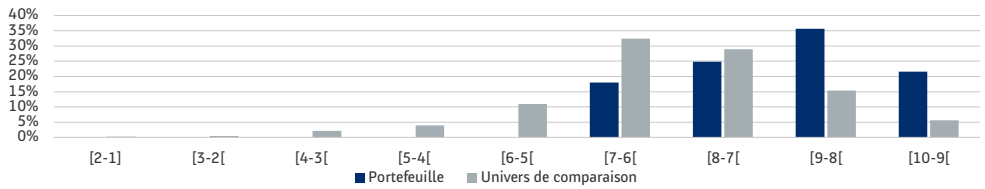

Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ABB LTD	2,4%	10,00	25,6%	26,7%	26,5%	21,2%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,7%	10,00	23,5%	19,9%	33,5%	23,1%
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	2,4%	9,72	7,8%	30,7%	25,6%	36,0%
ORSTED AS	1,5%	9,67	30,9%	23,2%	29,0%	16,9%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,7%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT C

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	91,9%	80,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.